

## **AVIS votés lors de la F3SCT (Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail) des Pays de la Loire du 29 mai 2024**

### **Avis n°1 : AESH**

La F3SCT des Pays de la Loire constate encore beaucoup (trop !) de situations problématiques concernant les AESH : non application de la note de gestion pour régulariser la situation indiciaire des agents, emplois du temps instables, modification du temps d'accompagnement sans concertation préalable avec l'équipe pédagogique, refus des jours de fractionnement, priorité au CCF plutôt qu'à l'accompagnement de ses élèves...A cela s'ajoute un dispositif de CDISATION qui s'est effectué dans une extrême précipitation. S'ajoutant à la précarité de la situation de nos collègues, le non-respect des textes réglementaires conduit à des conditions de travail particulièrement dégradées, une pression et une souffrance au travail réelles. La F3SCT des Pays de la Loire demande la réflexion autour de la mise en place d'un.e AESH référent.e...il demande également qu'un rappel aux règles soit fait aux chef.fes de services des agent.es.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°2 : dysfonctionnement dans la mise en place des COHS au sein des EPL**

La F3SCT des Pays de la Loire constate de nombreux dysfonctionnements dans la mise en place des nouvelles CoHS (absence de réunion, problème d'ordre du jour, absence de règlement intérieur...). Elle propose qu'un ordre du jour type soit utilisé dans toutes les futures CoHS. Elle demande que les textes réglementaires soient appliqués. Dans ces instances, un point devra être fait concernant l'articulation des CoHS et CSA-U-REA.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°3 : mise en oeuvre des préconisations de la F3SCTREA**

La F3SCT des Pays de la Loire demande que les avis votés par leurs représentants et les réponses apportées par l'administration soient diffusés aux agents des EPL des Pays de la Loire comme le prévoit le règlement intérieur.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°4 : relance des diagnostics et plan RPS. Nécessité mise en commun**

La F3SCT des Pays de la Loire constate la croissance des procédures des situations de souffrance au travail dans les EPL des PDL . L'élaboration de diagnostics des RPS suivis de la la mise en oeuvre de plans de prévention de ces risques doivent être mise en place dans tous les EPL. La F3SCT des Pays de la Loire incite également les EPL à mutualiser les interventions de professionnels de santé au travail sur ce sujet. La Draaf doit être le relai de ces politiques notamment pour les modalités de financement.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°5 : transport d'élèves par les personnels**

La formation spécialisée des Pays de la Loire demande à ce que la note de service du 22 février 2010 concernant les transports pédagogiques soit réécrite afin de fixer ensemble des responsabilités lors des transports d'élèves par les personnels de l'Enseignement Agricole Public. Les imprécisions de cette note de service fragilisent la réalisation de nos missions.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°6 : Infirmières**

La formation spécialisée des Pays de la Loire déplore que les infirmières, infirmiers de l'Enseignement Agricole Public soient les oubliés du Ségur. Elle demande au MASA, l'application du décret 2024-291 du 30 avril 2024 qui accorde une revalorisation de 49 points d'indice et une prime exceptionnelle de 800€, à l'ensemble des infirmières, infirmiers de l'Enseignement Agricole Public, comme cela a été fait pour nos collègues de l'Education Nationale, suite au discours de politique générale du 30 janvier 2024 de Mr Attal, premier ministre. Pour les infirmières, infirmiers de l'Enseignement Agricole Public, cette exclusion crée une injustice, aggrave leur sentiment de mal être au travail et leur isolement.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°7 : mutuelle**

La formation spécialisée des Pays de la Loire s'inquiète de la mise en oeuvre du financement de la nouvelle mutuelle complémentaire pour le 1er janvier 2025 et demande que les modalités d'applications soient expliquées à l'ensemble des agents.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**

### **Avis n°8 : manquements dans la rémunération des personnels**

La F3SCT des Pays de la Loire dénonce les problématiques de paiement (défauts, retards) des agents de l'Etat (contractuels et titulaires). Ces dysfonctionnements, récurrents, produisent un stress, une pression continue sur les personnels. Une pression d'autant plus importante du fait d'une précarité grandissante. Le Ministère, employeur des agents doivent impérativement trouver des solutions afin que ces manquements graves de l'employeur soient supprimés.

**Nombre de voix : 10 voix sur 10**